

< signal.conso.gouv.fr >, est la nouvelle plateforme lancée le 18/02/2020, destinée à » rapprocher les consommateurs de la DGCCRF », gendarmerie de la concurrence sur le marché français.

Tout consommateur peut signaler un souci quelconque avec une entreprise-anonymement s'il le souhaite. La DGCCRF transmet à l'entreprise, qui s'en explique. Les entreprises qui ne tiennent pas compte de l'alerte feront l'objet d'une surveillance renforcée. Aussi, 77% des signalements ont fait l'objet d'un retour. Ce dispositif a été monté en partenariat avec les associations de consommateurs. Dans certains cas, une action en justice peut s'avérer nécessaire.